

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	58
Pouvoirs	15
Votants*	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRON – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILLE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – L'ANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – NOËL – RIUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BURGERON – DORION

*** Monsieur Henri SANNIER ne prend pas part au vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Jydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETTI donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEIN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Ayméric COEUILLE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François L'ANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

ADMINISTRATION GENERALE

1) 2023.042 Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Promotion d'événements et/ou manifestations culturels et/ou sportifs d'intérêt communautaire ».

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2023 entérinant la modification des statuts de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération

décide à l'unanimité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEU – BOUTROY – PARSIS – LEBEVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COBUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAYAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENJAS – DUVAL ; 1 abstention M. DELOHÉN)

De définir l'intérêt communautaire de la compétence « *Promotion d'événements et/ou manifestations culturels et/ou sportifs* » comme suit :

- ✓ Grand prix cycliste de la Somme,
- ✓ Petit train du Chemin de Fer de la Baie de Somme,
- ✓ Festival de l'Oiseau.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	58
Pouvoirs	15
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE -- BALÉDENT -- BLONDIN -- BOURET -- DAIRAINÉ -- DENIS -- LEDET -- MAJLET -- TONOLLI -- DOVERGNE -- BOUCHARD -- FRION -- LENNE -- LEBLOND -- DUQUESNE -- LECOMTE -- CHATENAY -- BOUTROY -- SANNIER -- LEFEBVRE -- JACOB -- MACHAT -- DELOISON -- MARTEL -- DUCHEMIN -- MENNESSON -- DELOHÉ -- COUILTE -- WALRAVE -- BIHET -- DEBRAY -- MENOURIE DELAHAYE -- DUCROCQ -- GORRIEZ -- MARQUE -- HAUSSOULIER -- PATTE -- HENOCQUE -- LANGLET LÉSENNE

Mmes BOULART -- DELAGE -- DUPUY -- BEAURIN -- CHEVALLIER -- NOËL -- RHUIN -- VASSEUR -- ARCIVAL -- BOSIO -- LEPLOMB -- DEROUSSENT -- DUBOS -- MAISON -- CREPIN -- BOURCERONDE -- DORION

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymeric COUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENIJS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

2) 2023.043 Attribution d'une indemnité pour fonctions itinérantes.

Point retiré de l'ordre du jour. Point délibéré lors du conseil d'agglomération du 3 avril 2023

FINANCES

3) Adoption des comptes de gestion 2022.

✓ 2023.044 Adoption du compte de gestion 2022 du budget principal.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LERMARCHAND - LEPAGE - MAILLET - PRUVOT - BOUCHARD - PRION - FENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LÉCOMTE - RIMBAULT - CHATELAIN - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTÉL - DUCHÉMIN - MENNESSON - COEUILLE - BLONDIN - WALRAYE - BUIET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HÉNOUCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAUKIN - CHEVALLIER - MONJIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LÉPLOMB - DEFOUSSENT - DUBOS - MAISON - CREPEN - BURGERONDE - DORION - FROISSART-SÉNILIS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI - HENRIQUE - DOVERGNE - GARET - DIELOUEN - MENOURE - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget principal qui se décompose comme suit :

22454 - CA BAIN DE NUNY

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-4 175 238,66		116 175,12		-4 239 063,54
Fonctionnement	5 814 313,99	5 123 659,05	4 105 269,67		4 096 413,91
TOTAL I	1 639 075,33	5 123 659,05	4 441 535,79		757 350,37
II - Budgets des services à caractère administratif					
22495-LOT ARRÊTÉ CANS					
Investissement	-621 735,11		172 338,01		-469 397,10
Fonctionnement	-24 757,07		12 455,94		-9 301,13
Sous-Total	-636 492,18		184 793,95		-451 698,23
22496-LOT MAINTIEN CANS					
Investissement	223 243,20				-223 243,20
Fonctionnement	-534,10		-70,00		-612,10
Sous-Total	-223 777,60		-70,00		-223 854,60
22499-ZAC BAIN DE NUNY CANS					
Investissement	-791 082,53		-139 631,82		-1 230 917,35

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ 2023.045 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe camping de Longpré-Les-Corps-Saints.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LÉCOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHÉMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSENT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BURGERONDE - DORION - FROISSART-SENILIS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - DELOHEN - MENOUIRIE - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe camping de Longpré Les - Corps - Saints qui se décompose comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERTS OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
CAMPING CANS					
Investissement	14 748,99		4 009,04		10 738,95
Fonctionnement	38 481,71		34 472,69		4 009,04
Sous-Total	-23 732,74		38 481,73		14 748,99
TOTAL III	-23 732,74		38 481,73		14 748,99
TOTAL I + II + III	-23 732,74		38 481,73		14 748,99

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ **2023.046 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LÉCOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHÉMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSENT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BURGERONDE - DORION - FROISSART-SENILIS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - DELOHEN - MENOUIRIE - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe camping de Marcuil-Caubert qui se décompose comme suit :

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial CAMPING PORTES BAISE SENS CABS					
Investissement					
Fonctionnement	-57 728,10		18 456,41		-39 271,69
Sous-Total	-57 728,10		18 456,41		-39 271,69
TOTAL III	-57 728,10		18 456,41		-39 271,69
TOTAL I + II + III	-57 728,10		18 456,41		-39 271,69

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

- ✓ 2023.047 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe Développement économique.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURLET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MAILLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - JENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - JEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELAISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - CORUILTE - BLONDIN - WAIRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELATAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULLIER - PAUTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNI - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOÛL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DIBROUSSENT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENJIS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARIOT - DELOHEN - MENOUUR - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe Développement économique qui se décompose comme suit :

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SENS Investissement Fonctionnement					
	403 320,72		514 982,48		998 311,20
	-630 956,10		-368 027,39		-1 008 983,49
Sous-Total	-155 627,66		146 955,09		-8 672,57
TOTAL III	-155 627,66		146 955,09		-8 672,57
TOTAL I + II + III	-155 627,66		146 955,09		-8 672,57

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ **2023.048 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALUÉDENT – BLONDIN – BOURLET – DAIRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PROVOT – BOUCHARD – PRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEY – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHÉMIN – MENNESSON – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BUHET – DEBRAY – TRENCART – DEJALAYE – DUCROCQ – GORRHEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONELIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – IEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SUINIS – DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – DELOHIN – MENOURIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT qui se décompose comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAISSE EAU ET ASSAINISSEMENT					
Investissement	14 426,40		-115 616,40	25 834,16	75 356,81
Fonctionnement	220 645,44		321 299,81	508 193,10	1 050 666,61
Soins Total	235 071,84		205 613,34	534 026,54	974 711,72
TOTAL III	235 071,84		205 613,34	534 026,54	974 711,72
TOTAL I + II + III	235 071,84		205 613,34	534 026,54	974 711,72

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ **2023.049 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe lotissement d'Arrest.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MAILLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COUHTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCHRONDE - DORJON - FROISSART-SENIAS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOJLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - DELOHÉN - MENOURET - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe lotissement d'Arrest qui se décompose comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT DU INTÉGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ARREST CARS					
Investissement		-631 735,63	272 116,63		-449 106,80
Fonctionnement		-14 759,07	12 456,94		-7 101,13
Sous-TOTAL		-646 494,70	384 573,57		-456 207,93
TOTAL II		-636 492,70	384 573,57		-451 697,93
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III		-636 492,70	384 573,57		-451 697,93

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

- ✓ **2023.050 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MAILLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COUHTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCHRONDE - DORJON - FROISSART-SENIAS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOJLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARET - DELOHÉN - MENOURET - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe lotissement de Saint-Valery sur Somme qui se décompose comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif LOT ST VALERY/SOMME PAYS Investissement Fonctionnement	72 419,29 308 687,90		76 524,92 6 908,58		4 105,66 315 596,48
Sous-Total	236 268,63		83 433,50		319 702,13
TOTAL II	236 268,63		83 433,50		319 702,13
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	236 268,63		83 433,50		319 702,13

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ **2023.051 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe lotissement de Vaudricourt.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - PRION - JENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATELAIN - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOHON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COFUILTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELATAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BIAURIN - CHEVALIER - MONFLIER - NOÛL - PETIT - RHUJN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSENT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SIENIS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARNET - DELOHEN - MENOURIE - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe lotissement de Vaudricourt qui se décompose comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif LOT VAUDRICOURT CABE Investissement Fonctionnement	-223 267,20 -534,40		-78,00 -79,60		-223 243,20 -612,40
Sous-Total	-223 777,60		-78,00		-223 855,60
TOTAL II	-223 777,60		-78,00		-223 855,60
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-223 777,60		-78,00		-223 855,60

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022

✓ **2023.052 Adoption du compte de gestion 2022 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LÉDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – BRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHAÏRNAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHÉMIN – MENNESSON – CORUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BILLET – DEBRAY – TRENCHART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PAÏTE – HENOCQUE – LANGLET – LESINNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LÉPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENJIS – DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – DELOHEN – MUNOURIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme qui se décompose comme suit :

22406 - ZAC BAIE DE SOMME CASÉ

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERTS OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC BAIE DE SOMME CASÉ Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total	-795 082,53		-439 034,02		-1 230 917,35
TOTAL II	-795 082,53		-439 034,02		-1 230 917,35
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	518,18		-19 348,09		-17 901,91
TOTAL III	518,18		-19 348,09		-17 901,91
TOTAL I + II + III	-795 564,35		-458 382,11		-1 248 819,26

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ **2023.053 Adoption du compte de gestion 2022 du budget régie Office de Tourisme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURRET - DAIRAINNE - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEIN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUVRE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCHERONDE - DORION - FROISSART-SENILS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI - HENRIQUE - DOVERGNE - GARET - DELOITEN - MENOURH - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget régie Office de Tourisme qui se décompose comme suit :

42400 - REGIE OFFICE TOURISME PARS Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OBSERVATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
REGIE OFFICE TOURISME PARS					
Investissement	31 021,49		37 081,47		58 909,96
Fonctionnement	37,50		-13 117,14		-13 079,64
Sous-Total	31 058,99		23 964,33		55 829,32
TOTAL III	31 058,99		23 964,33		55 829,32
TOTAL I + II + III	31 058,99		23 964,33		55 829,32

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ 2023.054 Adoption du compte de gestion 2022 du budget régie transport.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURRET - DAIRAINNE - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEIN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUVRE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCHERONDE - DORION - FROISSART-SENILS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI - HENRIQUE - DOVERGNE - GARET - DELOITEN - MENOURH - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget régie transport qui se décompose comme suit :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
AGENCIE TRANSPORT CARS					
Investissement	255 511,60		132 324,49		387 836,09
Fonctionnement	1 264,41		77 347,94		78 612,35
Sous-TOTAL	256 776,01		209 672,43		466 448,44
TOTAL III	256 776,01		209 672,43		466 448,44
TOTAL I + II + III	256 776,01		209 672,43		466 448,44

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

✓ **2023.055 Adoption du compte de gestion 2022 du budget SIAEP Vauchelles/Bellancourt.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2022 fourni par M. le Trésorier de Friville-Escarbotin,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DJEMARTHE - BALÉDIANT - BLONDIN - BURET - DAIRAINÉ - DENIS - LÉDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MAILLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - JECOMIE - RIMBAULT - CHATELAIN - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHÉMIN - MENNESSON - COUILTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRIENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESUNNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DIEHLAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALIER - MONLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - FLOMB - DEROUSSEMENT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENLLIS - DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOILI - HENIQUEL - DOVERGNE - GARET - DELOHÉN - MINOURIE - Mmes ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte de gestion 2022 du budget SIAEP de Vauchelles/Bellancourt qui se décompose comme suit :

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	4 619,38				4 619,38
Fonctionnement	68 126,29				68 126,29
TOTAL I	72 745,67				72 745,67
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	72 745,67				72 745,67

De dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

D'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2022.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence provisoire de M. Stéphane HAUSSOULIER.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	57
Pouvoirs	15
Votants	72

Etaient présents :

MM. BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - MALLET - TONOILI - DOVERGNE - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - CHATENAY - BOUTROY - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - DELOHFN - COEUILTE - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - MENOURIE - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE

Mmes BOULART - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALIER - NOËL - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION

***M. Stéphane HAUSSOULIER présente l'ensemble des comptes administratifs, le Président étant sorti de la salle.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSANT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCHART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

4) Adoption des comptes administratifs 2022.

Après avoir approuvé les comptes de gestion 2022 et hors présence du Président, il est proposé au conseil d'agglomération d'adopter les comptes administratifs 2022 de l'ensemble des budgets et budgets en régie comme indiqué ci-après :

✓ 2023.056 Adoption du compte administratif 2022 du budget principal

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET PRINCIPAL DE LA CABS : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement	43 360 583,53 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	14 084 381,49 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	47 666 344,20 €	Recettes d'investissement (hors 001)	14 220 556,61 €
Solde Section de fonctionnement	4 305 760,67 €	Solde d'investissement	136 175,12 €
Excédent de fonctionnement antérieur	690 653,24 €	Déficit d'investissement antérieur	-4 375 238,66 €
Excédent de fonctionnement cumulé	4 996 413,91 €	Déficit d'investissement cumulé	-4 239 063,54 €
		Restes à réaliser en dépenses	4 148 219,37 €
		Restes à réaliser en recettes	5 868 051,07 €
		Solde restes à réaliser	1 719 831,70 €
		Déficit d'investissement après RAR	-2 519 231,84 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget principal.

✓ **2023.057 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe camping de Longpré-Les-Corps-Saints.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOIRIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe camping de Longpré-Les-Corps-Saints, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE CAMPING DE LONGPRE LES CORPS SAINTS : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	4 149,29 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	- €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	38 621,98 €	Recettes d'investissement (hors 001)	4 009,04 €
Solde Section de fonctionnement	34 472,69 €	Solde d'investissement	4 009,04 €
Excédent de fonctionnement antérieur	-38 481,73 €	Excédent d'investissement antérieur	14 748,99 €
Déficit de fonctionnement cumulé	-4 009,04 €	Excédent d'investissement cumulé	18 758,03 €
		Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
		Restes à réaliser en recettes	0,00 €
		Solde restes à réaliser	0,00 €
		Excédent d'investissement après RAR	18 758,03 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe camping de Longpré-Les-Corps-Saints.

✓ **2023.058 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL – BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE CAMPING DE MAREUIL CAUBERT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	16 713,32 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	- €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	35 169,73 €	Recettes d'investissement (hors 001)	- €
Solde Section de fonctionnement	18 456,41 €	Solde d'investissement	- €
Déficit de fonctionnement antérieur	-57 728,10 €	Excédent d'investissement antérieur	- €
Déficit de fonctionnement cumulé	- 39 271,69 €	Excédent d'investissement cumulé	- €
		Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
		Restes à réaliser en recettes	0,00 €
		Solde restes à réaliser	0,00 €
		Excédent d'investissement après RAR	0,00 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe camping de Mareuil-Caubert.

✓ **2023.059 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe développement économique.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL – BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe développement économique, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE BLI : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	806 055,94 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	116 038,77 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	438 028,55 €	Recettes d'investissement (hors 001)	631 021,25 €
Solde Section de fonctionnement	-368 027,39 €	Solde d'investissement	514 982,48 €
Déficit de fonctionnement antérieur	-638 956,38 €	Excédent d'investissement antérieur	483 328,72 €
Déficit de fonctionnement cumulé	- 1 006 983,77 €	Excédent d'investissement cumulé	998 311,20 €
		RAR Recettes	- €
		RAR Dépenses	105,00 €
		Solde RAR	-105,00 €
		Excédent d'investissement après RAR	998 206,20 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe développement économique.

✓ **2023.060 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Eau et Assainissement.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LÉPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Eau et Assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	568 356,01 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	152 225,45 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	889 585,82 €	Recettes d'investissement (hors 001)	36 608,98 €

Solde Section de fonctionnement	321 229,81 €	Solde d'investissement	-115 616,47 €
Excédent de fonctionnement antérieur	728 838,82 €	Excédent d'investissement antérieur	40 259,56 €
Excédent de fonctionnement cumulé	1 050 068,63 €	Excédent d'investissement cumulé	-75 356,91 €
		RAR Recettes	- €
		RAR Dépenses	- €
		Solde RAR	0,00 €
		Déficit d'investissement après RAR	- 75 356,91 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe Eau et Assainissement.

✓ **2023. 061 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement d'Arrest.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOIRIE – Mme ARCIVAL – BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement d'Arrest, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARREST : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	626 259,54 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	449 396,80 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	638 715,48 €	Recettes d'investissement (hors 001)	621 735,63 €
Solde Section de fonctionnement	12 455,94 €	Solde d'investissement	172 338,83 €
Solde de fonctionnement antérieur	-14 757,07 €	Solde d'investissement antérieur	-621 735,63 €
Solde de fonctionnement cumulé	- 2 301,13 €	Solde d'investissement cumulé	- 449 396,80 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement d'Arrest.

✓ **2023.062 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement de Saint-Valery-sur-Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOIRIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT VALERY : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	76 678,92 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	- €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	83 587,50 €	Recettes d'investissement (hors 001)	76 524,92 €
Solde Section de fonctionnement	6 908,58 €	Solde d'investissement	76 524,92 €
Excédent de fonctionnement antérieur	308 687,90 €	Solde d'investissement antérieur	-72 419,27 €
Excédent de fonctionnement cumulé	315 596,48 €	Excédent d'investissement cumulé	4 105,65 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement de Saint-Valery-sur-Somme.

✓ **2023.063 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Lotissement de Vaudricourt.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
 - Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE –

RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement de Vaudricourt, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAUDRICOURT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	223 321,20 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	223 243,20 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	223 243,20 €	Recettes d'investissement (hors 001)	223 243,20 €
Solde Section de fonctionnement	-78,00 €	Solde d'investissement	- €
Solde de fonctionnement antérieur	-534,40 €	Solde d'investissement antérieur	-223 243,20 €
Solde de fonctionnement cumulé	- 612,40 €	Solde d'investissement cumulé	- 223 243,20 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement de Vaudricourt.

✓ **2023.064 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLETT – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE ZA DE LA BAIE DE SOMME : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	1 652 330,75 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	2 047 744,62 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	1 632 890,66 €	Recettes d'investissement (hors 001)	1 607 909,80 €

Solde Section de fonctionnement	-19 440,09 €	Solde d'investissement	-439 834,82 €
Excédent de fonctionnement antérieur	1 538,18 €	Solde d'investissement antérieur	-791 082,53 €
Solde de fonctionnement cumulé	- 17 901,91 €	Solde d'investissement cumulé	-1 230 917,35 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.

✓ **2023.065 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Régie Office de Tourisme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget annexe Régie Office de Tourisme, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE TOURISME : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	927 716,26 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	13 137,90 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	914 599,12 €	Recettes d'investissement (hors 001)	50 219,37 €
Solde Section de fonctionnement	-13 117,14 €	Solde d'investissement	37 081,47 €
Excédent de fonctionnement antérieur	37,50 €	Excédent d'investissement antérieur	31 821,49 €
Déficit de fonctionnement cumulé	-13 079,64 €	Excédent d'investissement cumulé	68 902,96 €
		RAR Recettes	- €
		RAR Dépenses	3 760,62 €
		Solde RAR	-3 760,62 €
		Solde d'investissement après RAR	65 142,34 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe Régie Office de Tourisme.

✓ **2023.066 Adoption du compte administratif 2022 du budget annexe Régie Transport.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – DELOHEN – MENOURLIE – Mme ARCIVAL - BOSIO)

D'approuver le compte administratif 2022 du budget Régie Transport, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORT (BAAG) : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement	2 015 520,63 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	189 791,36 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	2 092 868,57 €	Recettes d'investissement (hors 001)	322 115,85 €
Solde Section de fonctionnement	77 347,94 €	Solde d'investissement	132 324,49 €
Excédent de fonctionnement antérieur	1 264,41 €	Excédent d'investissement antérieur	255 511,60 €
Excédent de fonctionnement cumulé	78 612,35 €	Excédent d'investissement cumulé	387 836,09 €
		RAR Recettes	- €
		RAR Dépenses	6 890,71 €
		Solde RAR	-6 890,71 €
		Solde d'investissement après RAR	380 945,38 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe Régie Transport (BAAG)

- ✓ **2023.067 Adoption du compte administratif 2022 du budget SIAEP Vauchelles Bellancourt.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Président étant sorti de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE –

RIMBAULT – CHATELAIN – DANTEU – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COUILLÉ – BLONDIN – WALRAVE – BUIET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOUILLER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BRAURIN – CHEVALLIER – MONLIER – NOËL – PETIT – RUIV – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION – PROISSART-SENLS – DUVAL ; 1 contre M. MACHAT ; 9 abstentions MMs. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARTE – JACOB – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL – BOSIO

D'approuver le compte administratif 2022 du budget SIAEP Vauchelles Bellancourt, lequel peut se résumer comme suit :

BUDGET SIAEP VAUELLES BELLANCOURT : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Fonctionnement	Montant	Investissements	Montant
Dépenses de fonctionnement	0,00 €	Dépenses d'investissement (hors 001)	0,00 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	0,00 €	Recettes d'investissement (hors 001)	0,00 €
Solde Section de fonctionnement	0,00 €	Solde d'investissement	0,00 €
Excédent de fonctionnement antérieur	68 326,28 €	Excédent d'investissement antérieur	4 639,38 €
Excédent de fonctionnement cumulé	68 326,28 €	Excédent d'investissement cumulé	4 639,38 €

D'autoriser le Président à signer le compte administratif 2022 du budget annexe SIAEP Vauchelles Bellancourt.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	58
Pouvoirs	15
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BAIÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DÉLOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRJEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLÉT LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – NOËL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONPLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEIN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCAJ' donne pouvoir à M. Jean-François LANGLÉT
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINEJ'
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

5) 2023.068 Constatation des résultats et clôture du budget annexe Camping Mareuil Caubert.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MÈNOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HÉNOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGÉ – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – MACHAT – DELOHEN – Mmes ARCIVAL – BOSIO)

De constater les résultats de clôture suivant :

- ✓ Déficit de fonctionnement cumulé : - 39 271,69 €
- ✓ Solde d'investissement cumulé : 0,00 €

De reprendre ces résultats dans le cadre de l'affectation des résultats du budget principal.

De clôturer le budget annexe Camping Mareuil Caubert.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

6) 2023.069 Constatation des résultats et clôture du budget annexe Camping de Longpré Les Corps Saints

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MÈNOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HÉNOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGÉ – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 8 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – MACHAT – DELOHEN – Mmes ARCIVAL – BOSIO)

De constater les résultats de clôture suivant :

- ✓ Déficit de fonctionnement cumulé : - 4 009,04 €
- ✓ Excédent d'investissement cumulé : 18 758,03 €

De reprendre ces résultats dans le cadre de l'affectation des résultats du budget principal,

De clôturer le budget annexe Camping de Longpré -Les-Corps-Saints,

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

7) 2023.070 Clôture du Budget Eau potable de l'ex Syndicat Vauchelles les Quesnoy Bellancourt et constatation des résultats.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, rendant les communautés d'agglomération compétentes en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 21 juillet 2021 par lequel la Préfecture a mis fin à l'exercice de la compétence assainissement du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Saint Blimont/Vaudricourt, et de la compétence eau des Syndicats Intercommunaux respectivement de Longpré les Corps Saints (Longpré les Corps Saints, Condé Folie, Bettencourt Rivière) et de Vauchelles Les Quesnoy Bellancourt au 31 juillet 2021,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil d'agglomération

Constate les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

- ✓ Excédent de fonctionnement cumulé : 68 326,68 €
- ✓ Excédent d'investissement cumulé : 4 639,38 €

Prend acte que ces résultats devront intégrer les restes à réaliser suivants lors des opérations d'affectation des résultats :

- ✓ Restes à réaliser en dépenses : 0 €,
- ✓ Restes à réaliser en recettes : 0 €.

Prend acte que sur la base de ces résultats, les membres fondateurs souhaitent récupérer une partie de ceux-ci dans les conditions suivantes :

- ✓ Commune de Vauchelles les Quesnoy : 4 448,49 €,
- ✓ Commune de Bellancourt : 2 578,13 €,
- ✓ A répartir en fonction du nombre d'abonnés : 43 039,04 €.

Prend acte que les montants précités seront reversés au budget annexe Eau et Assainissement de la Communauté d'agglomération au titre de l'exercice budgétaire en cours.

Prend acte que l'ensemble des éléments d'actif et de passif du Syndicat seront transférés à la communauté d'agglomération.

Autorise le Président à signer le Procès-verbal de mise à disposition constatant le transfert de l'ensemble des biens, contrats etc. au profit de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Retire la délibération n° 2022-095 du 24 mai 2022 portant constatation des résultats du syndicat dissous de Vauchelles Les Quesnoy / Bellancourt.

8) Affectation des résultats 2022.

Après avoir adopté les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur, il est proposé d'affecter les résultats définitifs de la façon suivante :

✓ 2023.071 Affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2022.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption des comptes de gestion 2022 du comptable et des comptes administratifs 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE GARET – JACOB – MACHAT – DELOHEN – MENOUIRIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DUBOS)

De reprendre les résultats du budget principal en y agrégeant les résultats des budgets annexes des deux campings comme suit :

Budget	Fonctionnement	Montant
Principal	Excédent de fonctionnement cumulé	4 996 413,91 €
Annexe Camping LGCPS	Déficit de fonctionnement cumulé	- 4 009,04 €
Annexe Camping Mareuil	Déficit de fonctionnement cumulé	- 39 271,69 €
Solde excédent cumulé		4 953 133,18 €
Budget	Investissement	Montant
Principal	Déficit d'investissement cumulé	-4 239 063,54 €
Annexe Camping LGCPS	Déficit d'investissement cumulé	18 758,03 €
Annexe Camping Mareuil	Déficit d'investissement cumulé	- €
Solde déficit cumulé		-4 220 305,51 €
Budget	Restes à réaliser investissement	Montant
Principal	Restes à réaliser en dépenses	4 148 219,37 €
Principal	Restes à réaliser en recettes	5 868 051,07 €
Principal	Solde restes à réaliser	1 719 831,70 €
Annexe Camping LGCPS	Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Annexe Camping LGCPS	Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Annexe Camping LGCPS	Solde restes à réaliser	0,00 €
Annexe Camping Mareuil	Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Annexe Camping Mareuil	Restes à réaliser en recettes	0,00 €

Annexe Camping Mareuil	Solde restes à réaliser	0,00 €
	Solde restes à réaliser investissements	1 719 831,70 €

Dès lors, l'affectation des résultats du budget principal est la suivante :

Opérations	Montant
A inscrire au D001	-4 220 305,51 €
Solde déficit cumulé	-4 220 305,51 €
Solde restes à réaliser Investissements	1 719 831,70 €
Solde besoin de financement	-2 500 473,81 €
Excédent de fonctionnement cumulé	4 953 133,18 €
A inscrire au C/1068	2 500 473,81 €
A inscrire au R002	2 452 659,37 €

D'affecter, en conséquence les résultats comme suit :

- En D001 (déficit d'investissement) :	4 220 305,51 €
- Au C/1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) :	2 500 473,81 €
- En R002 (Excédent de fonctionnement) :	2 452 659,37 €

✓ **2023.072 Affectation des résultats du budget annexe Développement économique (BLI).**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption du compte de gestion 2022 du comptable et du compte administratif 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BURGERONDE – DORION – FROISSART-SENLI – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – MACHAT – DELOHEN – MENOURE – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DUBOS)

D'affecter les résultats comme suit :

- En R001 (Excédent d'investissement cumulé) :	998 311,20 €
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) :	1 006 983,77 €

✓ **2023.073 Affectation des résultats du budget annexe Eau et Assainissement.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu les résultats du budget Eau et Assainissement,
- Vu les résultats du SIAEP de Vauchelles les Quesnoy Bellancourt,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – MACHAT – DELOHEN – MENOIRIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DUBOS)

De reprendre les résultats du budget Eau et Assainissement et y **agrège** les résultats du SIAEP de Vauchelles les Quesnoy Bellancourt, comme suit :

Budget	Fonctionnement	Montant
Principal	Excédent de fonctionnement cumulé	1 050 068,63 €
SIAEP Vauchelles	Déficit de fonctionnement cumulé	68 326,28 €
Solde excédent cumulé		1 118 394,91 €

Budget	Investissement	Montant
Principal	Déficit de fonctionnement cumulé	-75 356,91 €
SIAEP Vauchelles	Déficit de fonctionnement cumulé	4 639,38 €
Solde déficit cumulé		-70 717,53 €

Budget	Restes à réaliser investissement	Montant
Principal	Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Principal	Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Principal	Solde restes à réaliser	0,00 €
SIAEP Vauchelles	Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
SIAEP Vauchelles	Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Annexe Camping LGCPS	Solde restes à réaliser	0,00 €
Annexe Camping Mareuil	Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Annexe Camping Mareuil	Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Annexe Camping Mareuil	Solde restes à réaliser	0,00 €
Solde restes à réaliser investissements		0,00 €

Dès lors, l'affectation des résultats est la suivante :

A inscrire au D001	-70 717,53 €
Solde excédent cumulé	-70 717,53 €
Solde restes à réaliser Investissements	0,00 €
Solde besoin de financement	-70 717,53 €
Excédent de fonctionnement cumulé	1 118 394,91 €

A inscrire au C/1068	70 717,53 €
A inscrire au R002	1 047 677,38 €

D'affecter, en conséquence les résultats comme suit :

- En D001 (déficit d'investissement) : 70 717,53 €
- Au C/1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 70 717,53 €
- En R002 (Excédent de fonctionnement) : 1 047 677,38 €

✓ **2023.074 Affectation des résultats du budget annexe Lotissement d'Arrest.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption du compte de gestion 2022 du comptable et du compte administratif 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEBÉVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAIIAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATE – HENOCQUE – LANGLET – LESIENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONNIER – NOËL – PETIT – RHIJN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENOT – MAISON CREPIN – BOURCHRONDE – DORJON – FROISSART-SÉNILIS – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – MACHAT – DELOIEN – MENOURIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DUBOS)

D'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (Déficit d'investissement cumulé) : 449 396,80 €
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : 2 301,13 €

✓ **2023.075 Affectation des résultats du budget annexe Lotissement Le Soleil Levant.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption du compte de gestion 2022 du comptable et du compte administratif 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEBÉVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAIIAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATE – HENOCQUE – LANGLET – LESIENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONNIER – NOËL – PETIT – RHIJN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSENOT – MAISON CREPIN – BOURCHRONDE – DORJON – FROISSART-SÉNILIS – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – JACOB – MACHAT – DELOIEN – MENOURIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DUBOS)

D'affecter les résultats comme suit :

- En R001 (Excédent d'investissement cumulé) : 4 105,65 €
- En R002 (Excédent de fonctionnement cumulé) : 315 596,48 €

✓ **2023.076 Affectation des résultats du budget annexe Lotissement Vaudricourt**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption du compte de gestion 2022 du comptable et du compte administratif 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération

décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFFEBVRE - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILLE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESSENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSENT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENILIS - DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOILLI - HENRIQUE - DOVERGNE - GARET - JACOB - MACHAT - DELOHIE - MENOURIE - Mmes ARCIVAL - BOSIO - DUBOS)

D'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (Déficit d'investissement cumulé) : 223 243,20 €
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : 612,40 €

✓ **2023.077 Affectation des résultats du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption du compte de gestion 2022 du comptable et du compte administratif 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération

décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFFEBVRE - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILLE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESSENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSENT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENILIS - DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOILLI - HENRIQUE - DOVERGNE - GARET - JACOB - MACHAT - DELOHIE - MENOURIE - Mmes ARCIVAL - BOSIO - DUBOS)

D'affecter les résultats comme suit :

- En D001 (Déficit d'investissement cumulé) : 1 230 917,35 €
- En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : 17 901,91 €

✓ **2023.078 Affectation des résultats du budget annexe Régie Office de Tourisme.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption du compte de gestion 2022 du comptable et du compte administratif 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINH – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUI – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RIJUN – VASSEUR – LEPLOMB – DE ROUSSENT – MAISON CREPIN – BOURCFRONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARUT – JACOB – MACHAT – DELOHEN – MENOURIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DUBOS)

D'affecter les résultats comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - En R001 (Excédent d'investissement cumulé) : | 68 902,96 € |
| - En D002 (Déficit de fonctionnement cumulé) : | 13 079,64 € |

✓ **2023.079 Affectation des résultats du budget annexe Régie Transport.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'adoption du compte de gestion 2022 du comptable, et du compte administratif 2022 de l'ordonnateur,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINH – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUI – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RIJUN – VASSEUR – LEPLOMB – DE ROUSSENT – MAISON CREPIN – BOURCFRONDE – DORION – FROISSART-SEN LIS – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARUT – JACOB – MACHAT – DELOHEN – MENOURIE – Mmes ARCIVAL – BOSIO – DUBOS)

D'affecter les résultats comme suit :

- | | |
|---|--------------|
| - En R001 (Excédent d'investissement cumulé) : | 387 836,09 € |
| - En R002 (Excédent de fonctionnement cumulé) : | 78 612,35 € |

9) 2023.080 Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales précisant que les dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,
- Vu la délibération modifiée N°2022.081 du 12 avril 2022 portant vote des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 62 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DARRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MAJLET – PRUVOT – BOUCHARD – BRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRÉNCART – DELAHAYE – DUCROCC – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LANGLET – LESPINNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALIER – MONJOLIER – NOËL – PLETT – RHUIN – VASSEUR – LEPIOMB – DE ROUSSANT – DUBOS – MAISON CREPIN – BOURCERONDE – DORJON – FROISSART-SENTIS – DUVAL ; 11 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE GARIET – BOUTROY – MACIAT – DELOHÉN – MENOURIE – HENOCQUET – Mmes ARCIVAL – BOSIO)

De mettre à jour les autorisations de programme et les crédits de paiement comme suit :

Nature	Libellé	COMPTÉ	Montant initial	Montant actualisé	Crédits de paiement				
					2022	2023	2024	2025	2026
AP	2022-AVANCE	274	125 000,00	125 000,00	-	31 250,00	31 250,00	31 250,00	31 250,00
AP	2022-PERIL	2148	150 000,00	123 529,20	3 529,20	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
AP	2022 - MULTIMO	2312	1 163 400,00	1 163 400,00	41 687,77	58 650,00	1 063 062,23		
AP	2022 - MO T1 PRU	2313	60 000,00	80 769,67	19 587,65	46 782,02	14 400,00		
AP	2022 - MO T3 PRU	2313	33 600,00	38 712,00	2 712,00	10 800,00	25 200,00		
AP	2022 - POLE SOCIO	2313	3 500 400,00	3 998 337,60	78 867,26	960 000,00	2 959 470,34		
AP	2022 AQUABB	21318	254 910,00	218 917,40	72 972,00	72 972,40	72 973,00		
AP	2022 - VOIRIE T1 PRU	21751	4 620 600,00	4 620 600,00	704 944,33	2 492 400,00	1 423 255,67		

De retirer la délibération n°2022.189 du 15 décembre 2022 portant mise à jour des Autorisations de programme.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	57
Pouvoirs*	14
Votants	71

Étaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIKRAINE – DENIS – LEDET – MAILLET – TONOLLI – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COFUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESSENNE

Mmes BOULART – DEFLAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – NOËL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORTON

* Monsieur Aurélien DOVERGNE (ayant reçu pouvoir de M. GARET) ne prend pas part au vote.

Étaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DEFLAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONTELLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETTI donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymerick COFUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

10) 2023.081 Création d'autorisations de programme et crédits de paiement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article R2311-9 du code général des collectivités territoriales précisant que les dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 66 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAIN - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LUPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENRIQUE - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATTENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESINNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - L'ÉPLOMB - DEROUSSANT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENIS - DUVAL ; 5 abstentions MM. MACHAT - DELOÏEN - MENOURIE - Mmes BOSIO - DUBOS)

De décider d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

Nature	Libellé	COMPTE	AP total	Crédits de paiement				
				2023	2024	2025	2026	2027
AP	2023 - PLUI	2031	375 420,00	86 880,00	205 740,00	82 800,00		
AP	2023 - PORTAGE PLH1	2111	330 000,00	30 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
AP	2023 - PORTAGE PLH2	2115	1 110 000,00	80 000,00	340 000,00	340 000,00	350 000,00	
AP	2023 - SUB PART PLH	20422	72 476,65	18119,17	18119,16	18119,16	18119,16	
AP	2023 - OPAH SUB ABB	20422	669 500,00	133 900,00	133 900,00	133 900,00	133 900,00	133 900,00
AP	2023 - SUB HIM	204182	12 425,00	3 106,25	3 106,25	3 106,25	3 106,25	
AP	2023 - OPAH SUB LGCPS	20422	270 000,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00

De prendre acte que les présentes autorisations de programme sont financées sur fonds propres et par la perception de subventions par la CABS au titre de ces opérations.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

11) 2023.082 Suppression d'autorisations de programme et crédits de paiement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération modifiée N°2022.081 du 12 avril 2022 portant vote des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 65 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAIN - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LUPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENRIQUE - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATTENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB -

DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – DELAHAYE
 DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LESFENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE
 DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RIJUN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB –
 DEROUSSENT – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORJON – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 6 abstentions MM. MACHAT –
 DELOHEN – MENOURIE – TRENCAIT – LANGLET – Mme DUBOS)

De supprimer les autorisations de programme suivantes et les crédits de paiement associés :

Nature	Libellé	COMPTE	Montant initial
AP	2021-001-PLH	204	1 509 600,00
AP	2022-Cambroun	2313	750 000,00
AP	2021-002 - OPAII	20422	550 524,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

12) 2023.083 Création d'autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales précisant que les dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et crédits de paiement,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURLET – DAIRRAINE – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LONNE – LEBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANFEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRENCAIT – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESFENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RIJUN – VASSEUR – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORJON – FROISSART-SENLIS – DUVAL ; 6 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – MACHAT – DELOHEN – MENOURIE – Mme ARCIVAL)

De créer les AE/CP suivantes :

Nature	Libellé	COMPTE	AP total	Crédits de paiement			
				2023	2024	2025	2026
AE	2023 - 011 -AE suivi OP ABB	6226	648 426,00	166 530,00	160 632,00	160 632,00	160 632,00
AE	2024 - 011 -AE suivi OP LGCPS	6226	229 800,00	77 038,50	50 920,50	50 920,50	50 920,50

De prendre acte que les présentes autorisations d'engagement sont financées sur fonds propres et par la perception de subventions par la CABS au titre de ces opérations.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

13) 2023.084 Suppression d'autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu la délibération 2021-057 modifiée en date du 13 avril 2021 portant Ouverture d'une autorisation d'engagement et crédit de paiement relatif au suivi animation OPAH,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 68 pour MM. DEMARTINE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - THIÉRIQUE - BOUCHARD - FRION - LÉNNE - LEBLOND - DUQUESNE - LÉCOMTE - RIMBAULT - CHAUNAY - DANJEN - BOUTROY - PARSIS - SANNIER - LEBFÈVRE - JACOB - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - COUDITE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRÉNCART - DELATIAÏE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HÉNOCQUE - J. ANGLÉ - LESÉNNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB - DIBROUSSENT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART - SENLIS - DUVAL ; 3 abstentions MM. MACHAT - DUBLOUÏEN - MENOUIRE)

De supprimer l'autorisation d'engagement suivante et les crédits de paiement associés :

Nature	Libellé	COMPTE	Montant initial
AE	2021-011-AE Suivi animation OP	6226	937 740

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle
PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	58
Pouvoirs	15
Votants	73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE -- BALÉDENT -- BLONDIN -- BOURET -- DAIRAINÉ -- DENIS -- LEDET -- MAILLET -- TONOLLI -- DOVERGNE -- BOUCHARD -- FRION -- LENNE -- LEBLOND -- DUQUESNE -- LECOMTE -- CHATENAY -- BOUTROY -- SANNIER -- LEFEBVRE -- JACOB -- MACHAT -- DELOISON -- MARTEL -- DUCHEMIN -- MENNESSON -- DELOHEN -- CORUILTE -- WALRAVE -- BIHET -- DEBRAY -- MENOIRIE -- DELAHAYE -- DUCROCQ -- GORRIEZ -- MARQUE -- HAUSSOULIER -- PATTE -- HENOCQUE -- LANGLET LESENNE

Mmes BOULART -- DELAGE -- DUPUY -- BEAURIN -- CHEVALLIER -- NOËL -- RHUIN -- VASSEUR -- ARCIVAL -- BOSIO -- LEPLOMB -- DEROUSSANT -- DUBOS -- MAISON -- CREPIN -- BOURCERONDE -- DORJON

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSANT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLNET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

14) 2023.085 Vote des taux d'impôts directs locaux pour l'année 2023.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des Impôts,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (73 votants : 70 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURIET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – BOUCHARD – FRION – JENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTIN – DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUIRE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – L'ANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFIER – NOËL – PETIT – RUIJN – VASSEUR – ARCIVAL – LÉPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS – DUVAL ; 3 abstentions MM. DOVERGNE – GARET – Mme BOSIO)

De fixer les taux intercommunaux pour l'année 2023 comme suit :

✓ Taxe sur le foncier bâti :	2,75 %
✓ Taxe sur le foncier non bâti :	7,13%
✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	14,56%
✓ Cotisation foncière des entreprises :	25,82%

De maintenir l'intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans prévue depuis 2017 pour les taux hors taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

15) 2023.086 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des impôts,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2017.177 en date du 21 décembre 2017 fixant 3 zones pour la TEOM,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 69 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURIET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – JENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTIN – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUIRE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – L'ANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFIER – NOËL – PETIT – RUIJN – VASSEUR – BOSIO – LÉPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILS – DUVAL ; 1 contre M. DELOHEN ; 3 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – Mme ARCIVAL)

De fixer le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :

- ✓ Zone 1 (Abbeville) : **14,21%**
- ✓ Zone 2 (Bailleul, Bellancourt, Bettencourt-Rivière, Bray-les-Marcuil, Cambron, Caours-P'Heure, Citernes, Condé-Folie, Doudelainville, Drucat, Haucourt-sur-Somme, Epagne-Épagnette, Etondelle, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Grand-Laviers, Hallencourt, Iuppy, Liercourt, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Mareuil-Caubert, Mérelessart, Neufmoulin, Sorel-en-Vimeu, Vaux-Marquenville, Vauchelles-les-Quesnoy, Wiry-au-Mont, Yonval) : **10,76%**
- ✓ Zone 3 (Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Vaudricourt) : **8%**

De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

16) 2023.087 Fixation du produit GEMAPI.

Monsieur TONOLLI s'étonne du vote des taux avant le vote du budget.

En réponse le Président indique que les recettes issues des taux concourent à l'élaboration du budget et donc qu'il convient de voter les taux en amont du vote du budget.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'environnement,
- Vu le code général des impôts,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (73 votants : 65 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – PRION – LENNIÉ – LEBLOND – DUQUESNE – LUCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEJEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COLUITE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRINCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – JAUSSOUILLER – PATTE – HENOCQUE – LANGLETT – Mmes BOULARD – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER – NOËL – PÉTTI – RIJVIN – VASSEUR – BOSIO – LÉPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENELIS – DUVAL ; 1 contre M. DELOHÉN ; 7 abstentions MM. TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNIJ – GARET – BOUTROY – LESENNE – Mme ARCIVAL.)

De fixer le produit de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à la somme de 1.200.000 € pour l'année 2023.

De charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	57
Pouvoirs	15
Votants*	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – MALLET – TONOILI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PAUTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – NOËL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – DORION

***Départ de Monsieur Frédéric DELOHEN au cours de l'examen de ce point c'est-à-dire au cours de la présentation du point et avant les opérations de vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONPLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PEITI donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CRÉPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymeric COEUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

17) Adoption des budgets pour 2023.

Intervention du Président avant le vote des budgets.

« Mesdames et Messieurs les élus,

Avant de laisser la parole à notre 1^{er} Vice-président, permettez-moi de remercier de nouveau notre DGS, ainsi que nos services communautaires pour la préparation de la session budgétaire qui nous réunit ce soir.

Je tiens également à remercier Monsieur Régis Floche, pour son accompagnement et son éclairage dans le travail qui a été mené.

Comme nous avons eu l'occasion de le souligner la semaine dernière Stéphane Haussoulier, notre DGS et moi-même, la situation financière de notre collectivité s'améliore même s'il serait bien entendu prématuré de crier victoire trop rapidement.

De nombreux signaux positifs nous amènent à l'optimisme comme vous avez pu le constater lors de notre débat d'orientation budgétaire ainsi que dans les documents qui vous ont été remis pour le vote de notre budget primitif aujourd'hui.

Il nous reste encore du chemin à parcourir, cela a été dit également.

Nous en sommes toutes et tous parfaitement conscients.

Comme certains d'entre vous ont pu le constater par ailleurs, il y a eu quelques ajustements mais aussi des éléments nouveaux entre les documents qui vous ont été distribués pour notre DOB et ceux que nous examinons ce soir.

Certains chiffres ont en effet été affinés et nous avons veillé à porter à votre connaissance le maximum d'informations possibles dans un souci de transparence la plus aboutie possible.

Ces ajustements ne bouleversent cependant pas l'équilibre général du budget, ni la philosophie dans laquelle il s'inscrit.

Ce que je souhaite retenir à ce stade, c'est que nous parvenons à contenir notre recours à l'emprunt et que nous pourrions bientôt dégager de nouvelles marges de manœuvre pour vous proposer de nouveaux outils au service de chacune de nos communes.

J'évoquais notamment la mise en place d'une véritable politique de fonds de concours afin d'accompagner toutes les petites communes dans leurs projets. Un fonds qui aurait vocation à être piloté par les élus eux-mêmes.

Malgré un contexte difficile, force est de constater que nous sommes en train de sortir la tête de l'eau, que nous avançons, et j'oserai même dire que nous sommes à un tournant pour l'avenir de notre Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

Un tournant financier, grâce à une gestion rigoureuse, un tournant dans la relation qui unit nos 43 communes, par l'écriture en cours de notre projet de territoire, mais également un tournant dans la façon dont nous allons exercer nos compétences à l'avenir, grâce aux décisions que nous aurons à prendre collectivement en validant les orientations issues des débats que les maires de nos communes ont pu avoir dans le cadre de l'élaboration de notre projet territoire.

Ce qui importe, ce n'est pas d'être populaire à un instant 'T', ni de faire plaisir pour quelques semaines ou quelques mois, mais bien de nous inscrire sur le long terme pour les générations futures et de préparer l'avenir de notre territoire.

Notre jeune communauté d'agglomération a encore besoin d'un peu de temps pour trouver son rythme de croisière, puis, j'en suis persuadé, pour prendre son envol.

La diversité de nos 43 communes est une richesse. Nous avons la chance d'avoir sur le territoire de notre intercommunalité des atouts patrimoniaux, et naturels exceptionnels que nombre de nos voisins nous envient.

En nous écoutant les uns les autres, en renforçant nos coopérations avec nos voisins, en travaillant vers toujours plus de synergie, je suis convaincu que notre communauté d'agglomération peut accomplir de grandes choses comme pôle structurant à l'ouest de la Somme.

La méthode impulsée pour rédiger notre projet de territoire est une étape, une base de travail pour continuer à écrire la suite de notre histoire commune.

Elle est bien entendu perfectible, je vous le concède, des ajustements seront à opérer, mais le principe de donner la parole aux maires, de leur permettre de débattre et de prendre le temps de l'échange me semble être une approche constructive.

Je suis conscient que cette méthode prend du temps elle fait des heureux et bien entendu des moins heureux, mais la conférence des maires permet d'offrir un espace de dialogue à toutes nos communes.

D'autres grands chantiers nous attendent, je pense par exemple au PLUI, que nous attendons tous avec une très grande impatience, et pour lequel nous allons également travailler avec chacun des maires.

Si le vote du budget est un rendez-vous important et solennel, s'il est un marqueur pour une année, et je dirais même pour une mandature, il n'est également qu'une étape parmi de nombreuses autres que nous avons à franchir dans la vie de notre collectivité.

Pour conclure permettez-moi de citer cette phrase de Molière, qui disait je le cite : « le chemin est long du projet à la chose ».

*Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,
Ensemble, continuons à parcourir ce chemin et à donner le meilleur de nous-mêmes pour offrir un bel avenir à notre territoire.
Je vous remercie. »*

Monsieur HAUSSOULIER commente le budget principal en reprenant les grandes masses.

Monsieur TONOLLI prend ensuite la parole.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers collègues,*

Nous avons eu droit la semaine dernière, il y a précisément 10 jours, lors du Débat d'Orientation Budgétaire à un long discours d'autosatisfaction de votre part. Comme la plupart des délégués qui siègent à cette assemblée, je vous ai écouté avec attention mais aussi avec circonspection. Alors que nous étions au bord de la faillite il y a un an, à vous croire, notre collectivité avait désormais sorti la tête de l'eau.

Les chiffres présentés par votre Directeur Général des Services allaient effectivement dans le sens d'une amélioration, certes légère, mais bien réelle, de nos finances. J'aurais aimé pouvoir reprendre plus précisément les propos que vous avez tenu la semaine dernière afin de pouvoir vous citer. Mais malheureusement, alors que c'est pourtant imposé par le Code Général des Collectivités Territoriales, vous ne nous avez pas transmis le procès-verbal de la précédente réunion pour approbation en ouverture de cette séance. Cet écart au règlement est systématique. Et il s'agit d'un manque de sérieux. Lorsque des règles existent, vous devez les appliquer.

Mais revenons à la proposition budgétaire que vous nous faites aujourd'hui, jeudi 13 avril. Je dois vous admettre que j'éprouve de grandes difficultés à comprendre ce qui est en train de se passer dans cette collectivité. A la manière d'un inspecteur de police, je vais tenter de recoller les morceaux en déroulant la chronologie des faits :

- *Le 3 avril, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, vous nous faites part d'une nette amélioration de notre situation financière. Des propos rassurants, de nature à calmer les ardeurs des nombreux élus de cette assemblée qui ne vous font pas totale confiance pour redresser la barre.*
- *Le 4 avril, soit le lendemain, en commission des finances, vous présentez des chiffres différents de ceux débattus la veille !*
- *Le 7 avril à 17h30, nous recevons les documents préparatoires à la réunion d'aujourd'hui. 118 pages de tableaux, sans aucun commentaire. Pas une note explicative ! la veille du week-end de Pâques, qui est pour la grande majorité d'entre nous, pauvres êtres humains que nous sommes, un temps consacré à la famille.*
- *Le 13 avril, nous devons voter cette proposition budgétaire qui, sans que de nombreux délégués en aient même pris conscience, a radicalement été modifiée par rapport à celle qui nous a été présentée il y a 10 jours.*

Vous comprendrez aisément mon étonnement à la lecture des chiffres, tant les montants en jeu sont importants. Quand vous me répondrez, il ne sera pas question de dire qu'il s'agit d'ajustements marginaux, il s'agit bien de modifications en profondeur des équilibres budgétaires. Tout cela n'est pas sérieux.

En dépenses de fonctionnement, les charges exceptionnelles explosent, passant de 123 222€ la semaine dernière à 1 095 001€ aujourd'hui. S'il s'agit des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes, ça n'est pas une surprise, alors comment expliquer que ce chiffre ait été comme oublié au moment du Débat d'Orientation Budgétaire ?

En dépenses d'investissement, les immobilisations corporelles bondissent, passant de 11 223 659€ à 13 090 159€. Soit un « ajustement » de près de 2 millions d'euros en 10 jours ! Et cela s'expliquerait par une absence de connaissance des projets d'investissement en voirie des communes avant le Débat d'Orientation Budgétaire ? Vous n'allez pas me faire croire que l'ensemble des communes de la CABS se sont rapprochées de vos services entre le 3 et le 7 avril pour faire part de leurs projets d'investissements en voirie. Dans les petites communes qui peuvent encore investir, les projets de voirie sont déjà bien identifiés et prévus de longue date, ils n'arrivent pas par surprise le lendemain du Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dépenses supplémentaires, en fonctionnement comme en investissement, changent complètement la donne. L'autofinancement diminue fortement, et les emprunts supplémentaires explosent en seulement 4 jours. Ils passent de 4 821 942€ au moment du Débat d'Orientation Budgétaire à 7 551 645€ aujourd'hui, soit une augmentation de 2 730 000€. Traduit en pourcentages, cela équivaut à une augmentation du recours à l'emprunt de 57% par rapport à vos prévisions optimistes de la semaine dernière. Tout cela n'est pas sérieux.

Vous allez me dire que sur ces 7,5 millions d'euros empruntés, 2 millions seront remboursée par la Ville d'Abbeville cette année. Qu'il s'agit d'une incompréhension entre les services de la CABS et de la Ville. Mais une incompréhension à plus de 2 millions d'euros, là non plus ça n'est pas sérieux.

Une fois ces chiffres mis en lumière, comment voulez-vous que nous vous fassions confiance ? Je doute sincèrement de la sincérité de votre présentation comme je doute de votre sérieux dans la lourde tâche qui vous est confiée.

Je ne souhaite pas accabler le Directeur Général des Services, qui se retrouve bien seul pour accomplir cet exercice. Notre collectivité n'a plus, ni de DRII, ni de Directeur en charges des finances depuis de nombreux mois. Est entre un Président qui semble complètement dépassé par les événements, et un Vice-Président en charge des finances trop occupé par ses autres fonctions, le redressement des finances de notre collectivité semble désormais entre les seules mains du DGS.

Nous savions qu'en raison d'un manque d'incarnation politique à sa tête, notre navire naviguait sans boussole. Mais nous savons désormais qu'il navigue sans équipage.

Parce que nous mettons en doute votre sérieux et parce que nous n'avons pas confiance dans les chiffres qui nous sont présentés, nous voterons contre ce budget 2023. Il ne s'agit aucunement d'une manœuvre politique, mais bien d'une décision d'élus conscients et responsables, qui craignent beaucoup pour l'avenir de notre collectivité, ses habitants, son personnel et ses usagers. Je vous remercie.

Monsieur JACOB prend ensuite la parole.

J'ai regardé avec la plus grande attention l'ordre du jour de ce conseil.

Un ordre du jour très chiffré, je veux dire noyé de chiffres.

Mais comment peut-il en être autrement pour expliquer et justifier toutes les dépenses et les recettes de ces divers budgets.

Entre le budget de la CABS, les divers budgets annexes et autres autorisations de programmes, il y a de quoi s'y perdre et perdre le sommeil.

S'agissant des budgets annexes, sauf erreur de ma part, je ne vois pas celui du SPANC ? Est-ce un oubli ?

Par contre, je vois ceux du tourisme et du transport qui, à eux seuls ont une subvention d'équilibre de près de 1 Million d'euro nécessaire dont 618 000 € pour le tourisme.

Cela m'interpelle, même si ce n'est pas lié, avec une telle invasion de touristes sur la côte, d'avoir un tel déficit. J'avais d'ailleurs signalé dernièrement en commission le manque d'ambition pour le tourisme et notamment le manque d'investissements pour le contrôle de nombreux loueurs non déclarés. ...

Il semble donc que financièrement la CABS sort la tête de l'eau, enfin, une navire seulement, restons prudent. J'ai cependant du mal à expliquer cette situation.

En effet, fin 2021 nous étions au bord du gouffre, à la limite de la mise sous tutelle. Il s'ensuit de réaliser en urgence un projet de territoire avec d'éventuelles restrictions. Ce projet est en cours, certes, mais il verra le jour cet été ou à l'automne, avec son application en 2024. Et pendant ce temps, on continue comme si rien n'était, en appliquant les règles que nous avons définies en 2017. Nous avons l'impression de n'avoir rien compris ! Or, Monsieur le Président, rien compris c'est possible, mais incompris, nous le sommes c'est certain. Je ne m'étendrai pas pour l'instant sur les chiffres budgétaires qui viennent d'être énoncés, mais plutôt sur les nôtres et les miens en particulier.

Dans ma commune, ces 20, 25 dernières années, j'ai pu réaliser des travaux conséquents, jugez-en :

- Rénovation complète de la mairie,
- Rénovation toiture école et isolation,
- Construction d'une classe et d'une cantine (sans subvention),
- Un chauffage électrique par film avec pilotage depuis la mairie,
- Construction d'une salle des fêtes,
- Un city stade,
- Eclairage public par led dernièrement,
- Et divers aménagements environnementaux, un verger avec 120 sujets à la disposition du public, diverses plantations

Tout ceci pour arriver en 2022 avec un budget sans aucun emprunt en cours mais sans aucune possibilité d'investir sauf à piocher dans mes réserves ce qui ne durera pas.

Ces dernières années j'ai fait toutes les économies possibles y compris sur les indemnités du maire et des adjoints réduites de 30%.

J'ai augmenté l'année dernière le taux de la taxe foncière en 2022 de 5% pour arriver aujourd'hui avec un budget à peine à l'équilibre ainsi qu'une taxe sur les permis de construire.

Si j'étais le seul dans cette situation, Monsieur le Président cela m'inquiéterait, mais bon nombre de nos collègues sont dans ce cas, hélas. D'autres subissent des baisses très sensibles sur la DGF, la DETR et autres.

Cette situation n'est pas nouvelle et les communes rurales payent le prix fort au profit de gros bourgs comme Abbeville, qui elle voit ses aides progresser, vous le savez bien.

C'est la politique de vases communicants m'indiquait le sous-Préfet : quand l'un augmente, l'autre baisse, c'est notre cas.

Ce n'est malheureusement pas ce qui semble vouloir s'améliorer avec le projet de territoire à propos duquel vous avancez l'idée d'un aide par fonds de concours. Quand on n'a pas le sous, on ne fait rien même avec 50 ou 80% d'aides diverses, le reste à charge est insupportable, comme le rappelait l'un de vos Vice-Présidents il y a quelques jours.

Par ailleurs, j'entends dire dans nos discussions : Pas possible, c'est la loi !

Souvent également lors de l'examen sur le SCO'I : Pas possible, c'est la loi !

Si c'est la loi sur ces divers sujets, laissons la loi s'appliquer et arrêtons de discuter, nous gagnerons du temps.

Je n'ai pas senti, Monsieur le Président, jusqu'à maintenant la moindre allusion à vouloir changer ou à vouloir modifier cette situation, à nous écouter et surtout à nous entendre sur les sujets des finances des communes rurales. Ces finances rurales, sont étranglées, asphyxiées, à tel point que certains d'entre nous sommes déçus, voire écaillés face à cette situation.

Il suffit de voir, d'écouter dans les diverses commissions qui, au fil du temps sont délaissées par les collègues qui se disent, à quoi bon, ça ne sert à rien, ça ne changera pas.

Voilà, Monsieur le Président dans quel état d'esprit se trouve bon nombre de nos collègues ici présents.

Vous le savez, bien sûr, je réunis très régulièrement l'Amicale des Maires Ruraux et ce mardi dernier encore. Je peux vous dire que la discussion est tout autre que celles que nous avons ici : On discute, on échange, on propose, on s'oppose, alors qu'ici la discussion se limite à presser un bouton.

Alors, Monsieur le Président, pour conclure, dans mon propos, il n'est pas question de m'opposer aux chiffres de tous ces comptes élaborés par votre DGS (sans comptable), mais par contre de regretter une synthèse complètement absente qui permettrait à l'ensemble de nos collègues de s'y retrouver un peu mieux et que le poisson soit... Moins noyé dans cet océan de chiffres.

Cependant, je m'étonne et je m'interroge lorsque je découvre hier soir les différences importantes dans les investissements par rapport au DOB, de plusieurs millions, ce qui engendre plus d'emprunts qu'annoncés au DOB. Les chiffres de ce DOB ne me semblent donc pas sincères. Des écarts de quelques milliers ou dizaines de milliers d'euros je peux l'entendre, mais 3 millions sur un budget de plus de 80 millions dont 29 millions d'investissements, je ne comprends pas.

Mon intention était de m'abstenir pour le vote de ce budget, mais cette situation m'incite et m'oblige à voter contre ce budget et j'espère que nombreux seront les collègues qui feront de même. Enfin sur ce budget je n'y vois aucun changement, aucun geste vers la ruralité malgré nos alarmes et nos réclamations qui restent lettres mortes. Vous êtes sourd à ces demandes, sourd à cette situation. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, je le rappelle, je voterai contre ce budget et je demande le vote secret.'

En réponse aux propos « idéologiques » de MM. TONOLLI et JACOB, le Président indique que ce budget est le fruit d'un travail ayant mobilisé les élus, le DGS, les DGA, qu'il remercie et justifie les différences pointées entre le DOB et le budget par la réception dans cet intervalle de nouveaux éléments, notamment de nouveaux projets de voirie. Il ajoute que ce budget est « sincère, transparent et fiable », que l'amélioration est notable, et que la CABS retrouve des capacités d'oxygénation qui permettront de bâtir le projet de territoire

Sur ce dernier point, il rappelle que le principe du vote « 1 Maire = 1 voix » sera respecté s'inscrivant en faux face aux accusations visant à dire qu'il ne respecte pas la ruralité. Il appuie ces propos en ajoutant que dès lors que des marges de manœuvre auront été dégagées, il sera mis en place un fonds de concours en direction de projets ruraux dont la répartition sera étudiée en commission.

Puis, il confirme que « nous sommes sur la bonne voie », comme d'ailleurs le confirme la Direction Régionale des Finances Publiques rencontrée dernièrement avec le DGS et le percepteur. Il ajoute que « être en bonne voie, ne signifie pas être sortie d'affaire », qu'il convient de maîtriser l'exécution du budget et précise que la CABS n'empruntera pas plus de 3 millions d'euros quand bien même le présent budget mentionne un emprunt de 5 millions d'euros nécessaire à son équilibre.

Il passe ensuite la parole à M. HAUSSOULIER qui revient sur les propos de M. TONOLLI laissant entendre que le DOB aurait été volontairement falsifié ou de mauvaise qualité, indiquant que cela revient à ne pas prendre en compte les éléments d'information portés à connaissance de l'assemblée. Il justifie ensuite les différents mouvements constatés entre le DOB et le budget.

Enfin, il indique à l'assemblée que si M. TONOLLI ne votera pas le budget, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de capitaine à bord ; mais qu'il s'agit là plutôt d'une posture, justifiant ces propos par le fait que M. TONOLLI n'a pas voté le budget du Département qui pourtant n'a jamais été autant ouvert aux politiques sociales.

✓ **2023.088 Adoption du budget primitif 2023 du budget principal.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le règlement intérieur en vigueur du Conseil d'agglomération,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret et en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Président fait droit à sa demande et met au vote, étant précisé sont pris en compte les voix des conseillers communautaires présents, les pouvoirs étant exclus du décompte.

En conséquence, sur 57 conseillers communautaires présents, le résultat du scrutin est le suivant :

17 voix pour le vote à bulletin secret : MM. TONOLLI - DOVERGNE - LENNE - BOUTROY - SANNIER - JACOB - MACHAT - DELOISON - DUCHÉMIN - WALRAVE - MENOUREL - DUCROCQ - HENOCQUE - LANGLET - Mmes BOSIO - DEROUSSEMENT - DUBOS

36 voix contre le vote à bulletin secret : MM. DEMARTHE - BALÉDENT - Michel BLONDIN - BOURRET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - MALLÉ - BOUCHARD - LEBLOND - LECOMTE - CHATFNAY - LEFEBVRE - MARTIN - MENNESSON - COEUILTE - BIHET - DEBRAY - DELAHAYE - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - LESENNE - Mmes BOULART - DELAGHÉ - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - NOËL - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - CREPIN - BOURCERONDE - DORION

4 abstentions : MM. FRION - DUQUESNE - Mmes LEPLOMB - MAISON

Le tiers des membres présents est de 19 voix, la demande de vote à bulletin secret est donc rejetée.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 51 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURRET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLÉ - PRUVOT - BOUCHARD - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - DANTEN - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - MARTIN - DUCHÉMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN - BIHET - DEBRAY - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGHÉ - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PEUT - RHUIN - VASSEUR - DEROUSSEMENT - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENIS - DUVAL ; 13 contre MM. TONOLLI - HENOCQUE - DOVERGNE - GARET - CHATFNAY - JACOB - MACHAT - MENOUREL - TRINCART - LANGLET - Mmes ARCIVAL - BOSIO - DUBOS ; 8 abstentions MM. FRION - LENNE - LEBLOND - BOUTROY - DELOISON - WALRAVE - HENOCQUE - Mme LEPLOMB)

De voter le budget primitif 2023 du budget principal tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Principal

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 452 660,00
Total 011 - Charges à caractère général	12 681 869,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 360,00
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	21 790 539,00	Total 013 - Atténuations de charges	800 000,00
Total 014 - Atténuations de produits	1 939 749,00	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 023 - Virement à la section d'investissement	5 623 029,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 345 000,00
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 617 233,00	Total 73 - Produits issus de la fiscalité	35 941 739,00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	5 001 344,00	Total 74 - Dotations, subventions et participations	9 141 836,00
Total 66 - Charges financières	2 013 831,00	Total 75 - Autres produits de gestion courante	920 000,00
Total 67 - Charges exceptionnelles	1 095 001,00	Total 77 - Produits exceptionnels	32 000,00
TOTAL	52 762 595,00	TOTAL	52 762 595,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 220 306,00	Total 001 - Solde d'exécution de la sect d'investissement reporté	-
Total 020 - Dépenses imprévues	100 492,00	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	5 623 029,00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	129 360,00	Total 024 - Produits de cessions	15 000,00
Total 13 - Subventions d'investissement	-	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 617 233,00

Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	6 845 267,00	Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 700 537,00
Total 20 - Immobilisations incorporelles	1 133 408,40	Total 13 - Subventions d'investissement	7 303 315,00
Total 204 - Subventions d'équipement versées	659 029,00	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	7 558 796,00
Total 21 - Immobilisations corporelles	13 090 158,60	Total 204 - Subventions d'équipement versées	..
Total 23 - Immobilisations en cours	2 708 640,00	Total 21 - Immobilisations corporelles	..
Total 27 - Autres immobilisations financières	31 250,00	Total 23 - Immobilisations en cours	30 000,00
		Total 27 - Autres immobilisations financières	70 001,00
TOTAL	28 917 911,00	TOTAL	28 917 911,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **2023.089 Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe développement économique.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 59 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LUPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - J. BLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - DANTEN - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MENNESSON - CORUILTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRUEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - LANGLET - LISBONNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LÉPLOMB - DEROUSSENT - MAISON - CRUPIN - BOURCERONDI - DORION - FROISSART-SENJUS - DUVAL ; 4 contre MM. TONOILLI - HENRIQUE - CHATENAY - Mme ARCIVAL ; 9 abstentions MM. DOVERGNE - GARLET - BOUTROY - JACOB - MACHAT - MENOURIE - HENOCQUE - Mmes BOSIO - DUBOS)

De voter le budget primitif 2023 du budget annexe développement économique tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe Développement économique

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 006 984,00	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	110 349,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 100,00	Total 013 - Atténuations de charges	1 000,00
Total 023 - Virement à la section d'investissement	..	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-

Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 821,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	226 000,00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	25 000,00	Total 74 - Dotations, subventions et participations	840 944,00
Total 66 - Charges financières	25 540,00	Total 75 - Autres produits de gestion courante	200 000,00
Total 67 - Charges exceptionnelles	40 000,00	Total 77 - Produits exceptionnels	61 850,00
TOTAL	1 329 794,00	TOTAL	1 329 794,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la sect d'investissement reporté	998 312,00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	60 372,00	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 821,00
Total 20 - Immobilisations incorporelles	65 510,00	Total 13 - Subventions d'investissement	-
Total 21 - Immobilisations corporelles	923 251,00	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
Total 23 - Immobilisations en cours	45 000,00	Total 21 - Immobilisations corporelles	-
Total 27 - Autres immobilisations financières	25 000,00	Total 27 - Autres immobilisations financières	-
TOTAL	1 119 133,00	TOTAL	1 119 133,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

✓ 2023.090 Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe eau et assainissement.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 62 pour MM. DEMARITHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRON – LENNE – LEBLOND – DUQUÉSNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATEINAY – DANTUN – PARSIS – SANNIER – LEBFÈVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – CORUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – TRIENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPOY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFIER – NOËL – PEIT – RIJIN – VASSEUR – LEPLOMB – DIEROUSSENT – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENILIS – DUVAL ; 3 contre MM. FONOLLI – HENRIQUE – Mme ARCIVAL ; 7 abstentions MM. DOVERGNE – GARIET – BOUTROY – MACHAT – MENOIRIE – Mmes BOSIO – DUBOS)

De voter le budget primitif 2023 du budget annexe eau et assainissement tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe Eau et Assainissement

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 047 678,00
Total 011 - Charges à caractère général	723 300,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 332,00
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	183 908,00	Total 013 - Atténuations de charges	-
Total 014 - Atténuations de produits	45 000,00	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 023 - Virement à la section d'investissement	403 879,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 052 676,00
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 499,00	Total 73 - Produits issus de la fiscalité	-
Total 65 - Autres charges de gestion courante	10 100,00	Total 74 - Dotations, subventions et participations	6 000,00
Total 66 - Charges financières	38 500,00	Total 75 - Autres produits de gestion courante	500,00
Total 67 - Charges exceptionnelles	661 000,00	Total 77 - Produits exceptionnels	1 000,00
TOTAL	2 141 186,00	TOTAL	2 141 186,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 718,00	Total 001 - Solde d'exécution de la sect d'investissement reporté	-
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 332,00	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	403 879,00

Total 13 - Subventions d'investissement	163 667,00	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 499,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00	Total 10 - Dotations, fonds divers et réserves	70 718,00
Total 20 - Immobilisations incorporelles	70 000,00	Total 13 - Subventions d'investissement	-
Total 21 - Immobilisations corporelles	278 073,00	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	305 694,00
Total 23 - Immobilisations en cours	20 000,00	Total 21 - Immobilisations corporelles	-
Total 27 - Autres immobilisations financières	-	Total 27 - Autres immobilisations financières	-
TOTAL	855 790,00	TOTAL	855 790,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **2023.091 Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement d'Arrest.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 63 pour MM. DEMARTHE - BALÉDUNT - BLONDIN - BOURRET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - BRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHATENAY - DANTEY - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - DELOISON - MARTIN - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILLE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRIENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - HENOCQUE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE DUPUY - BIAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PIÉTT - RIJIN - VASSIUR - JEPLOMB - DEROUSSENT - DUBOS MAISON - CREPIN - BOURCI-RONDE - DORION - FROISSART-SENLIS - DUVAL ; 3 contre MML TONOLLI - HENRIQUE - Mme ARCIVAL ; 6 abstentions MM. DOVERGNE - GARET - BOUTROY - MACHAT - MENOURIE - Mme BOSIO)

De voter le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement d'Arrest tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe Lotissement Arrest

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 302,00	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	2 000,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	449 397,00
Total 023 - Virement à la section d'investissement	13 873,00	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	449 397,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	100 425,00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	1,00	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-

Total 66 - Charges financières	4 000,00	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-
Total 67 - Charges exceptionnelles	78 249,00	Total 77 - Produits exceptionnels	-
TOTAL	549 822,00	TOTAL	549 822,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	449 397,00	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	13 873,00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	449 397,00	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	449 397,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	435 524,00
TOTAL	898 794,00	TOTAL	898 794,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **2023.092 Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement Soleil Levant**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 63 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - QUATENAY - DANTELIN - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - JACOB - DELOISON - MARTIN - DUCHUMIN - MENNESSON - COEUILTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELATAYE - DUCROCQ - GORRUEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PAYTE - TIENOCQUE - LANGLET - LESSENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPOY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURGLERONDE - DORJON - FROISSART-SENJUS - DUVAL ; 3 contre MM. TONOLLI - HENRIQUE - Mme ARCIVAL ; 6 abstentions MM. DOVERGNE - GARLET - BOUTROY - MACIAT - MENOURIE - Mme BOSLO)

De voter le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement Soleil Levant tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe Lotissement Soleil Levant à Saint Valery

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	315 597,00
Total 011 - Charges à caractère général	15 984,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-
Total 65 - Autres charges de gestion courante	299 613,00	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-

Total 66 - Charges financières	-	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-
Total 67 - Charges exceptionnelles	-	Total 77 - Produits exceptionnels	-
TOTAL	315 597,00	TOTAL	315 597,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 106,00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	4 106,00	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-
TOTAL	4 106,00	TOTAL	4 106,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	57
Pouvoirs	15
Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – MAILLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COFUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURET – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLÉ – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – NOËL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LÉPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

***Monsieur Dominique HENOCQUE ne prend pas part au vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DAN'EN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSANT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymerick COFUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LÉCOMTE
M. Michel TRÉNCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLÉ
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

✓ 2023.093 Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe lotissement de Vaudricourt.

Monsieur HENOCQUET prend la parole,

*Monsieur le Président,
Chers collègues,*

Vous savez que ce lotissement ne se fera pas.

Vous comprendrez que je sois fort déçu de cette décision incompréhensible pour moi et démontrant une nouvelle fois le désengagement de la CABS pour les petites communes rurales.

En effet, ce lotissement devait voir le jour à la fin du mandat de votre prédécesseur, le calendrier et la COVID ont occasionné son report.

Dès la prise de vos fonctions à la présidence, le 30 juillet 2020 pour être précis, vous m'avez reçu et je vous ai alerté de l'urgence du démarrage des travaux car le permis de lotir allait être caduque.

Vous m'aviez alors dit faire le nécessaire rapidement. J'avais argumenté que ce lotissement était indispensable pour le maintien de nos écoles et nous permettrait de pallier au vieillissement de notre population.

Nous avons la chance que Vaudricourt soit attractif car situé à moins d'un quart d'heure du bassin d'emploi du Vimeu industrie d'une part, et de Cayeux et Saint Valery demandeurs de main d'œuvre saisonnière et de personnel affecté aux soins médicaux et aide à la personne, d'autre part.

Je vous avais trouvé réceptif à ma préoccupation et mes arguments, et je pensais que dans les jours ou semaines suivantes vous signeriez la déclaration de commencement de travaux.

Quelques temps après ne voyant rien venir, j'ai rencontré M. WILBERT et lui ai fait part de ce retard. Il m'a dit faire le nécessaire auprès de vous.

Malgré plusieurs relances, vous n'avez jamais souhaité engager le début des travaux et le permis de lotir a été bien sûr annulé. Ensuite, à ma demande et avec vos services, nous avons plaidé notre cause auprès des services de l'Etat afin d'obtenir une dérogation, mais sans résultat bien sûr.

Pour certains projets, les décisions sont prises rapidement mais permettez - moi de penser que d'autres communes et en particulier la mienne, sont moins bien loties. Ne vous étonnez donc pas de mon amertume et du sentiment d'abandon et de laisser pour compte que les Vaudricourtois ressentent.

Pour la CABS c'était un petit projet mais il était ambitieux pour Vaudricourt.

Je ne ferai pas de commentaire supplémentaire sur cet abandon mais je ne me fais plus guère d'illusions sur le devenir de certaines petites communes rurales lorsque nous auront des arbitrages sur le P.L.U.I.

C'est pourquoi je ne peux pas voter ce soir.'

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (71 votants : 56 pour MM. DEMARTYIE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINIE - DENIS - JEDRYT - LEMARCHAND - LEPAGE - MAILLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE -

LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – DUCHEMIN – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BILLET – DEBRAY – TRIENCAIT – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULLIER – PATTE – LANGLET – LESINNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSANT – MAISON – CRIEPIE – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SIENLIS – DUVAL ; 4 contre MM. TONOLLI – HENRIQUE – Mmes ARCHIVAL – DUBOS ; 11 abstentions MM. DOVERGNE – GARLET – BOUTROY – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – MIENNESSON – MENOURIE – DUCROCQ – Mme BOSIO

De voter le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement de Vaudricourt tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe Lotissement Vaudricourt

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	613,00	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	100,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-
Total 65 - Autres charges de gestion courante	-	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-
Total 66 - Charges financières	-	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-
Total 67 - Charges exceptionnelles	-	Total 77 - Produits exceptionnels	713,00
TOTAL	223 957,00	TOTAL	223 957,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	223 244,00	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	223 244,00
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	223 244,00
TOTAL	446 488,00	TOTAL	446 488,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	57
Pouvoirs	15
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOUREL – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – NOËL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPIOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSANT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymerick COEUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence PROISSANT-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

✓ 2023.094 Adoption du budget primitif 2023 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 59 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUERSNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEIN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – MENNESSON – COEURE – BLONDIN – BILLET – DEBRAY – TRINCART – DELAHAYE – DUCROCCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – JANGLET – LESENNI – Mmes BOULARD – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSIUR – LEPLOMB – DEROUSSENI – MAISON – CRUPIN – BOURCERONDE – DORION – PROISSART-SENILIS ; 4 contre MM. TONOLLI – HENIQUE – WALRAVE – Mme ARCIVAL ; 9 abstentions MM. DOVERGNE – GARLET – BOUTROY – MACHAT – DUCHEMIN – MENOURIE – Mmes BOSIO – DUBOS – DUVAL)

De voter le budget primitif 2023 du budget annexe ZAC de la Baie de Somme tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe ZAC Baie de Somme

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	17 902,00	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	179 300,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 614 298,00
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 614 298,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	51 850,00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	-	Total 74 - Dotations, subventions et participations	-
Total 66 - Charges financières	5 492,00	Total 75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00
Total 67 - Charges exceptionnelles	-	Total 77 - Produits exceptionnels	130 844,00
TOTAL	1 816 992,00	TOTAL	1 816 992,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 230 918,00	Total 001 - Solde d'exécution de la sect d'investissement reporté	-
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 614 298,00	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	33 955,00	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 614 298,00
		Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 264 873,00
TOTAL	2 879 171,00	TOTAL	2 879 171,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

✓ 2023.095 Adoption du budget primitif 2023 du budget Régie Office de Tourisme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 58 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURIET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – BRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEIN – PARSIS – SANNIER – LEFFEBVRE – JACOB – MARTEL – DUCHEMIN – COEUILLE – BLONDIN – BIHET – DEBRAY – TRENCAERT – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – MONFIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – JEPLOMB – DIEBROUSSENT – MAISON – CRÉPIN – BOURCERONDIÉ – DORION – FROISSART-SENLS – DUVAL ; 3 contre MM. TONOLLI – THIÉNIQUE – Mme ARCIVAL ; 11 abstentions MM. DOVERGNE – GARET – BOUTROY – MACHAT – DELOISON – MENNISSON – WALRAVE – MENOIRIE – BENOÛQUE – Mmes BOSIO – DUBOS)

De voter le budget primitif 2023 du budget régie Office de Tourisme tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe Office de Tourisme

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	13 080,00	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-
Total 011 - Charges à caractère général	338 430,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 133,00
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	626 050,00	Total 013 - Atténuations de charges	1 500,00
Total 023 - Virement à la section d'investissement	16 416,00	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 346,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	285 000,00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	29 000,00	Total 73 - Produits issus de la fiscalité	-
Total 66 - Charges financières	-	Total 74 - Dotations, subventions et participations	618 189,00
Total 67 - Charges exceptionnelles	3 000,00	Total 75 - Autres produits de gestion courante	145 000,00
		Total 77 - Produits exceptionnels	1 500,00
TOTAL	1 059 322,00	TOTAL	1 059 322,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68 903,00
Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 133,00	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	16 416,00
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 346,00
Total 20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00	Total 13 - Subventions d'investissement	10 241,00
Total 21 - Immobilisations corporelles	105 773,00	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-

Total 23 - Immobilisations en cours	-	Total 21 - Immobilisations corporelles	-
Total 27 - Autres immobilisations financières	-	Total 27 - Autres immobilisations financières	-
TOTAL	128 906,00	TOTAL	128 906,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

✓ **2023.096 Adoption du budget primitif 2023 du budget Régie Transport.**

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 57 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURET - DAIRAINIE - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - BOUCHARD - FRION - LENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LUCOMTE - RIMBAULT - DAN'EN - PARSIS - SANNIER - LEFEBVRE - MARTEL - MENNESSON - COFUTTE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PATTE - LANGLET - LESENNÉ - Mmes BOULART - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALIER - MONJER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - LEPLOMB - DEROUSSENT - DUBOS - MAISON - CRIPIN - BOURGERONDE - DORION - FROISSART-SÉNÉJIS; 4 contre MM. TONOLLI - HENRIQUE - CHATEFNAY - Mme ARCIVAL; 11 abstentions MM. DOVERGNE - GARRET BOUTROY - JACOB - MACHAT - DELOISON - DUCHÉMIN - MENOURIE - HIGNOCQUE - Mmes BOSIO - DUVAL)

De voter le budget primitif 2023 du budget régie transport tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suit :

Budget Annexe Régie de transport

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	-	Total 002 - Résultat de fonctionnement reporté	78 612,00
Total 011 - Charges à caractère général	956 520,00	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 161 382,00	Total 013 - Atténuations de charges	18 000,00
Total 023 - Virement à la section d'investissement	-	Total 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	-
Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 563,00	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	112 100,00
Total 65 - Autres charges de gestion courante	2,00	Total 73 - Produits issus de la fiscalité	1 810 000,00
Total 66 - Charges financières	50 557,00	Total 74 - Dotations, subventions et participations	435 312,00
Total 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	Total 75 - Autres produits de gestion courante	-
		Total 77 - Produits exceptionnels	2 000,00
TOTAL	2 456 024,00	TOTAL	2 456 024,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	Total 001 - Solde d'exécution de la sect d'investissement reporté	387 836,00

Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	Total 021 - Virement de la section de fonctionnement	-
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	184 436,00	Total 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 563,00
Total 20 - Immobilisations incorporelles	-	Total 13 - Subventions d'investissement	-
Total 21 - Immobilisations corporelles	489 963,00	Total 16 - Emprunts et dettes assimilées	-
Total 23 - Immobilisations en cours	-	Total 21 - Immobilisations corporelles	-
Total 27 - Autres immobilisations financières	-	Total 27 - Autres immobilisations financières	-
TOTAL	674 399,00	TOTAL	674 399,00

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

18) 2023.097 Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets Régie Office de Tourisme et Régie Transport.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2023.095 en date du 13 avril 2023 portant '*Adoption du budget primitif 2023 du budget régie Office de Tourisme*',
- Vu la délibération n°2023.096 en date du 13 avril 2023 portant '*Adoption du budget primitif 2023 du budget régie transport*',
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 58 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LUDOT – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – BOUCHARD – FRION – LENNE – LIBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEIN – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MARTEL – MUNNÉSSON – COEUILTE – BLONDIN – BHIET – DEBRAY – TRENCART – DEMAÏAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER PATTE – HENOCQUE – JÉSENNÉ – Mmes BOULARI – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONFLIER NOËL – PÉTYT – RIJUN – VASSEUR – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPEN – BOURCERONDE – DORION FROISSART-SENLIJS ; 1 contre M. MÉNOURIE ; 13 abstentions MM. TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUTROY – MACHAT – DELOISON – DUCHIRMIN – TRENCART – DUCROCQ – LANGLIET – Mmes BOSIO – DUVAI)

D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de :

- ✓ 618 189 € du budget principal à la régie Office de Tourisme.
- ✓ 343 236 € du budget principal à la régie transport.

De prendre acte que ces montants sont des montants maximaux qui seront ajustés en fonction des recettes réellement encaissées par ces deux régies afin de limiter la contribution du budget général aux besoins stricts de ces régies.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

19) 2023.098 Approbation des tarifs TLPE 2024

Point retiré de l'ordre du jour. Point délibéré lors du conseil d'agglomération du 3 avril 2023

20) 2023.099 Passation en créances éteintes.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULLIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à la majorité (72 votants : 64 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURRET - DAIRAINÉ - DENIS - LEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MALLET - PRUVOT - TONOLLI - HENRIQUE - BOUCHARD - FRION - JENNE - LEBLOND - DUQUISNE - LECOMTE - RIMBAULT - DANFEN - PARSIS - LEBFEBVRE - JACOB - MACHAT - DELOISON - MARTIN - DUCHEMIN - MENNESSON - COEUILLE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULLIER - PATTE - LANGLET - LESENNE - Mmes BOULART - DAUSSY - DIEZAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALLIER - MONFLIER - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPLOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSARD-SENILIS - DUVAL ; 2 contre CHATENAY - SANNIER ; 6 abstentions MM. DOVERGNE - GARET - BOUTROY - MENOURIE - DUCROQ - HENOCQUE)

D'inscrire les créances ci-dessous comme créances éteintes :

Budget	Créancier	Montant
Principal	M. DELCOURT Mathieu	293,25 €
Principal	Mme BELLENGREVILLE/GRICOURT Nathalie	1 919,40 €
Principal	Mme QUAILLET ROUSSET Marjorie	537,50 €
Principal	M. VANBORRE Johnny	820,55 €
Principal	M./Mme COMPANT Cyrille	1 120,02 €
	TOTAL	4 690,72 €

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents*	57
Pouvoirs	15
Votants*	71

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – MALLET – TONOILLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALLIER – NOËL – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LÉPLOMB – DÉROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

*** Monsieur Henri SANNIER ne prend pas part au vote.**

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danièle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymeric COEUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LÉCOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENILS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

21) 2023.100 Attribution de subventions à diverses associations dans le cadre du budget principal 2023.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°2023.042 en date du 12 avril 2023 portant 'Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Promotion d'événements et/ou manifestations culturels et/ou sportifs d'intérêt communautaire »'.
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (71 votants : 70 pour MM. DEMARTHE - BALÉDENT - BLONDIN - BOURIET - DAIRAINÉ - DENIS - JEDET - LEMARCHAND - LEPAGE - MAILLET - PRUVOT - TONOLLI - HENIQUE - DOVERGNE - GARIET - BOUCHARD - FRON - LIENNE - LEBLOND - DUQUESNE - LECOMTE - RIMBAULT - CHAUVENAY - DANTEN - BOUTROY - PARSIS - LEFEBVRE - JACOB - MACHAU - DELOISON - MARTEL - DUCHEMIN - MIGNON - COEUILLE - BLONDIN - WALRAVE - BIHET - DEBRAY - TRENCART - DELAHAYE - DUCROCQ - GORRIEZ - MARQUE - HAUSSOULIER - PAITE - HENOCQUE - LANGLÉT - LESENNE - Mmes BOULARD - DAUSSY - DELAGE - DUPUY - BEAURIN - CHEVALIER - MONJIBR - NOËL - PETIT - RHUIN - VASSEUR - ARCIVAL - BOSIO - LEPIOMB - DEROUSSANT - DUBOS - MAISON - CREPIN - BOURCERONDE - DORION - FROISSART-SENILIS - DUVAL ; 1 abstention M. MENOURIE)

D'attribuer les sommes suivantes aux bénéficiaires ci-après :

- ✓ 10 000 € à l'Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature pour l'organisation du Festival de l'Oiseau.
- ✓ 10 000 € à l'Association 'Promotion Sport Picardie' pour l'organisation du Grand Prix Cycliste de la Somme.
- ✓ 5 000 € à l'association du Chemin de Fer de la Baie de Somme.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

CONSEIL D'AGGLOMERATION
du 13 avril 2023 à 18h00 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune - Garopôle

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 avril à 18h00, le conseil d'agglomération de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2023, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2023
Date d'affichage	7 avril 2023

Membres en exercice	75
Membres présents	57
Pouvoirs	15
Votants	72

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – MALLET – TONOLLI – DOVERGNE – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – CHATENAY – BOUTROY – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COBUILTE – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOIRIE – DEJAHAYE DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – NOËL – RIJUN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPILOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION

Etaient excusés :

Mme Maryvonne DAUSSY donne pouvoir à Mme Michelle DELAGE
M. Pierre LEMARCHAND donne pouvoir à Mme Lydie NOËL
M. Michel LEPAGE donne pouvoir à M. Patrick LEDET
Mme Chantal MONFLIER donne pouvoir à M. Patrick DAIRAINÉ
Mme Florence PETIT donne pouvoir à M. Hervé DENIS
M. Laurent PRUVOT donne pouvoir à Mme Danielle DUPUY
Mme Patricia CHAGNON
M. Francis HENRIQUE donne pouvoir à Mme Isabelle ARCIVAL
M. Frédéric GARET donne pouvoir à M. Aurélien DOVERGNE
M. Régis RIMBAULT donne pouvoir à Mme Martine CREPIN
M. Didier DANTEN donne pouvoir à Mme Maryline DEROUSSENT
M. Laurent PARSIS donne pouvoir à M. Aymeric COFUILTE
M. Jean-Yves BLONDIN donne pouvoir à M. Jean-Paul LECOMTE
M. Michel TRENCART donne pouvoir à M. Jean-François LANGLET
Mme Clémence FROISSART-SENLIS donne pouvoir à M. Stéphane HAUSSOULIER
M. Roland COLINET
Mme Odile DUVAL donne pouvoir à M. Gilbert DUCHEMIN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme Sarah BOSIO

22) 2023.101 Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport du Président,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALÉDIENT – BLONDIN – BOUTET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEY – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAU – DILLOISON – MARTEL – DUCHÊMIN – MENNESSON – COEUILLE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MÉNOURIE – TRENCART – DELAHAYE – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE – Mmes BOULARI – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEURIN – CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DIBROUSSIN – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORTON – FROISSART-SENILAS – DUVAL ; 1 abstention M. DUCROCQ)

D'attribuer une subvention de 13 838 € à l'Association Comité des Ouvres Sociales de la ville d'Abbeville et de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

23) 2023.102 Attribution d'une subvention à l'Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime (ACDPM) Baie de Somme.

Point retiré de l'ordre du jour. Point délibéré lors du conseil d'agglomération du 3 avril 2023

24) 2023.103 Passage à la nomenclature M57 développée.

Le conseil d'agglomération,

- Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,
- Vu le rapport de Stéphane HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Considérant que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,
- Considérant que cette norme comptable s'appliquera au budget principal et aux budgets annexes suivants : Lotissement d'Arrest, Lotissement de Saint Valery sur Somme, Lotissement Vaudricourt et ZA Baie de Somme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDIENT – BLONDIN – BOUTET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENRIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD –

FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACIAT – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILLE BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTI – HENOCQUE – LANGLET – LESPINNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN CHEVALIER – MONJER – NOËL – PETIT – RIUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENJIS – DUVAL)

D'adopter la nomenclature M57 développée pour le budget principal et les budgets annexes suivants : Lotissement d'Arrest, Lotissement de Saint Valery sur Somme, Lotissement Vaudricourt et ZA Baie de Somme.

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires au changement de nomenclature et à signer tous les documents afférents ainsi qu'à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE DE LA VILLE

25) 2023.104 Acquisition par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme de la parcelle BN 497p, assiette foncière du pôle collaboratif auprès de Baie de Somme Habitat.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les travaux du Programme de Renouvellement Urbain, et notamment les travaux du pôle collaboratif,
- Vu la nécessité pour la CABS d'être propriétaire de l'assiette foncière du pôle collaboratif,
- Vu le rapport de **Éric BALEDENT**, Conseiller délégué en charge de la Politique de la ville,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 71 pour MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BURET – DAIRAIN – DENIS – LEDIT – LEMARCHAND – EPAGE – MALLE – PRUVOT – TONOLJ – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – LENNE – LEBLOND – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEN – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – DELOISON – MARTEL – DUCHEMIN – MENNESSON – COEUILLE BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAHAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTI – HENOCQUE – LANGLET – LESPINNE – Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BEAURIN – CHEVALIER – MONJER – NOËL – PETIT – RIUIN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LEPLOMB – DEROUSSANT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART-SENJIS – DUVAL ; 1 abstention M. MACIAT)

D'acquérir la parcelle BN 497 pour une contenance de 434 m² et un montant de 10 850 € net de taxe.

De prendre acte que chaque partie supportera le tiers des honoraires du notaire chargé d'instrumenter.

De mandater Maître Julie LEFEBVRE-RENARD, Notaire à Abbeville d'instrumenter sur la présente cession.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

VOIRIE

26) 2023.105 Autorisation de signature de la convention FDE80 en vue de la création d'une ligne 400 V Rue de l'Isle.

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le projet de travaux d'effacement de réseau de la rue de l'Isle nécessitant la mise en œuvre de câbles en sous terrain (convention 'Sous terrain') et en façade (convention 'façade'),
- Vu le rapport d'Aymerick COEUILTE, Vice-président en charge de la voirie,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURRET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – BÉNNE – LEBLOND – DUQUESNE – LÉCOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – DANTEU – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – DIELOISON – MARTEL – DUCHÉMIN – MENNESSON – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE – BIHET – DEBRAY – MENOURIE – TRENCART – DELAJAYE – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESIENNE – Mmes BOULARD – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – BLAURIN CHEVALLIER – MONFLIER – NOËL – PETIT – RHIJN – VASSEUR – ARCIVAL – BOSIO – LÉPLOMB – DEROUSSENT – DUBOS – MAISON – CREPIN – BOURCERONDE – DORION – FROISSART SENLIS – DUVAL)

D'autoriser le Président à signer la convention de servitude réseau façade sans intangibilité XK23 et la convention de servitude réseau souterrain avec intangibilité XK23 avec la FDE 80.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

DEVELOPPEMENT DURABLE

27) 2023.106 Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la Recyclerie du Vimeu et la communauté de communes du Vimeu pour les années 2023 et 2024

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention de partenariat signé le 30 mars 2014 entre la communauté de communes du Vimeu, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et, de la Recyclerie du Vimeu et ses avenants successifs,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,
- Considérant la nécessité de reconduire cette convention de partenariat en 2023, en consolidant et en développant le travail réalisé par l'association, et en poursuivant ses actions sur un territoire plus large, notamment grâce à l'implantation future d'un site secondaire sur le territoire de la Baie de Somme,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE – BALÉDENT – BLONDIN – BOURRET – DAIRAINÉ – DENIS –

LEDET -- LEMARCHAND -- LEPAGE -- MALLET -- PRUVOT -- TONOLLI -- HENRIQUE -- DOVERGNE -- GARET -- BOUCHARD -- FRION -- LENNE -- LEBLOND -- DUQUESNE -- LECOMTE -- RIMBAULT -- CHATENAY -- DANTEN -- BOUTROY -- PARSIS -- SANNIER -- LEFEBVRE -- JACOB -- MACHAT -- DELOISON -- MARTEL -- DUCHEMIN -- MENNESSON -- COEUILTE -- BLONDIN -- WALRAVE -- BIHET -- DEBRAY -- MENOURIE -- TRENCART -- DELAHAYE -- DUCROCQ -- GORRIEZ -- MARQUE -- HAUSSOULIER -- PATTE -- HENOCQUE -- LANGLET -- LESPINNE -- Mmes BOULART -- DAUSSY -- DELAGE -- DUPUY -- BEAURIN -- CHEVALIER -- MONLIER -- NOËL -- PETIT -- RHUIN -- VASSEUR -- ARCIVAL -- BOSIO -- LEPLOMB -- DEROUSSANT -- DUBOS -- MAISON -- CREPIN -- BOURCERONDE -- DORION -- FROISSART-SÉNIS -- DUVAL)

D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Recyclerie du Vimeu et la communauté de communes du Vimeu pour les années 2023 et 2024.

D'attribuer une subvention de 16 000 € à la Recyclerie du Vimeu pour l'année 2023 au titre du présent partenariat.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

28) 2023.107 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la Recyclerie du Vimeu au titre de l'année 2022

Le conseil d'agglomération,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention de partenariat signé le 30 mars 2014, entre la communauté de communes du Vimeu, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et, de la Recyclerie du Vimeu et ses avenants successifs,
- Vu le rapport de Robert DEBRAY, Conseiller délégué à la gestion des déchets,
- Considérant les difficultés administratives rencontrées en 2022 par la Recyclerie du Vimeu n'ayant pas permis à celle-ci de procéder au renouvellement de la convention partenariale avec la communauté d'agglomération de la Baie de Somme, la communauté de communes du Vimeu, et de solliciter les subventions annuelles dans les délais impartis,

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil d'agglomération décide à l'unanimité (72 votants : 72 pour MM. DEMARTHE -- BALÉDENT -- BLONDIN -- BOURÉ -- DAIRAINE -- DENIS -- LEDET -- LEMARCHAND -- LEPAGE -- MALLET -- PRUVOT -- TONOLLI -- HENRIQUE -- DOVERGNE -- GARET -- BOUCHARD -- FRION -- LENNE -- LEBLOND -- DUQUESNE -- LECOMTE -- RIMBAULT -- CHATENAY -- DANTEN -- BOUTROY -- PARSIS -- SANNIER -- LEFEBVRE -- JACOB -- MACHAT -- DELOISON -- MARTEL -- DUCHEMIN -- MENNESSON -- COEUILTE -- BLONDIN -- WALRAVE -- BIHET -- DEBRAY -- MENOURIE -- TRENCART -- DELAHAYE -- DUCROCQ -- GORRIEZ -- MARQUE -- HAUSSOULIER -- PATTE -- HENOCQUE -- LANGLET -- LESPINNE -- Mmes BOULART -- DAUSSY -- DELAGE -- DUPUY -- BEAURIN -- CHEVALIER -- MONLIER -- NOËL -- PETIT -- RHUIN -- VASSEUR -- ARCIVAL -- BOSIO -- LEPLOMB -- DEROUSSANT -- DUBOS -- MAISON -- CREPIN -- BOURCERONDE -- DORION -- FROISSART-SÉNIS -- DUVAL)

D'attribuer une subvention exceptionnelle et complémentaire de 13 400 € à la Recyclerie du Vimeu.

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POINT INFORMATIF

29) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil.

17/03/2023	2023.71	Avenant n° 1 avec l'entreprise Carry Care Services portant sur le marché « Transport d'enfants dans diverses écoles de la CABS pour l'année scolaire 2022/2023 »
20/03/2023	2023.72	Non attribué
21/03/2023	2023.73	Demande de subvention de 2 000 € auprès de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives pour l'année 2023.
22/03/2023	2023.74	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
22/03/2023	2023.75	Complément à la grille tarifaire de l'espace coworking dénommé « l'Office »
22/03/2023	2023.76	Convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase de Saint Valery sur Somme avec le collège Eugène Lefebvre de Corbie pour la période du 23 au 24 mai 2023.
22/03/2023	2023.77	Demandes de subvention DETR et DSIL pour le projet « Remplacement de l'ensemble des menuiseries » Affaires scolaires et enfance jeunesse à Abbeville
22/03/2023	2023.78	Demandes de subvention DETR et DSIL pour le projet « Réfection toiture et charpente » de l'école des Beaux-arts à Abbeville
24/03/2023	2023.79	Convention de mise à disposition de la maison de quartier « Ferme Petit » ainsi que sa cuisine, et ce à titre gracieux, avec le collège Ponthieu afin de proposer une classe relais « Master classe cuisine »
27/03/2023	2023.80	Marché de prestation de services sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes avec VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION pour les 1, 2 et 3 du marché « Réception traitement des encombrants issus des déchetteries de la CABS »
27/03/2023	2023.81	Conclusion d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole.
28/03/2023	2022.82	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain
28/03/2023	2023.83	Modification de la décision CL/2023.16 pour un marché de prestations de services avec VEOLIA pour « l'enlèvement, le transport et la valorisation des cartons »
30/03/2023	2023.84	Contrat de redevance spéciale au titre de l'année 2023 avec l'enseigne SARL ABBEVILLE CINE – CGR à Abbeville
30/03/2023	2023.85	Contrat de redevance spéciale au titre de l'année 2023 avec l'enseigne de restauration La Pêcheuse à Cayeux-sur-Mer

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire de séance
Sarah BOSIO

Le Président
Pascal DEMARTHE